

COMITE SUISSE CONTRE UNE PROCEDURE DE VOTE AMBIGUE

Case postale 4006 3001 Berne Tél. 031 / 25 77 85 CCP 30 - 14402-1

COMMUNIQUE

Un Comité suisse contre une procédure de vote ambiguë créé à Berne invite les citoyennes et citoyens à dire non le 5 avril à la nouvelle procédure de vote relative aux initiatives populaires accompagnées d'un contre-projet qu'il estime illogique et ambiguë. 80 parlementaires fédéraux de tous les partis bourgeois ainsi que de nombreuses personnalités de diverses associations professionnelles et politiques font partie de ce comité. Il est présidé par le conseiller national Richard Reich, Zurich; le conseiller aux Etats Hubert Reymond, Savigny; le conseiller national Peter Sager, Berne; le conseiller aux Etats Carlo Schmid, Oberegg.

Le comité constate que la nouvelle procédure complique le vote des citoyens. Les recommandations de vote des partis et des associations risquent d'être mal comprises. Les partisans du statu quo sont discriminés; les initiatives impulsives sont favorisées.

L'Union suisse des arts et métiers assure le secrétariat du Comité suisse contre une procédure de vote ambiguë.

COMITE SUISSE CONTRE UNE PROCEDURE  
DE VOTE AMBIGUE

Berne, le 12.3.1987

## NON AU DOUBLE OUI

par Monsieur Edouard Debétaz,  
conseiller aux Etats

Une initiative proposant une modification de la Constitution a abouti: l'Assemblée fédérale lui oppose un contre-projet. La citoyenne ou le citoyen peut refuser l'un et l'autre, parce que les deux ne lui donnent pas satisfaction. Quant au oui, la logique veut que si on l'accorde à l'une des solutions proposées, l'autre doit en être privée, il n'est pas possible d'approuver deux textes qui s'excluent.

Cette procédure est applicable en Suisse depuis 1892. Deux questions sont soumises sur le même bulletin de vote pour l'initiative et le contre-projet, une seule réponse par l'affirmative étant admise.

Dans son message du 23 mars 1984, le Conseil fédéral relève que cette procédure a suscité des critiques dès les premiers scrutins: que celles-ci se turent durant des décennies, pendant lesquelles on ne refusa plus d'initiative accompagnée d'un contre-projet, que la discussion reprit en 1955, après le refus d'une initiative sur la protection des locataires, enfin que les critiques se firent plus vives depuis 1974, après qu'initiatives et contre-projets eurent été refusés lors des votations sur l'assurance-maladie sociale, la participation et la protection des locataires.

1892-1984: cela ne fait pas loin d'un siècle d'application d'une procédure qui suscita des critiques dès les premiers scrutins. Si ces critiques étaient d'intérêt général, la procédure ne tiendrait pas aujourd'hui encore. Reconnaissons que le souhait d'une modification n'est pas porté par une vague de fond.

Après avoir beaucoup hésité (entrée en matière refusée au Conseil des Etats, vote à l'appel nominal au Conseil national par 107 voix contre 81, décision de la Chambre des cantons de renvoyer l'affaire à sa commission, proposition de celle-ci de traiter celle-là au niveau constitutionnel conformément à la demande de M. Ricardo Jagmetti), l'Assemblée fédérale décida, le 19 décembre 1986, de compléter la Constitution par un article 121 bis. Le double oui est admis, et une question subsidiaire est posée pour le cas où le peuple et les cantons acceptent à la fois l'initiative et le contre-projet. Comme le gouvernement, le Parlement prévoit que la préférence est donnée au texte ayant recueilli le plus de voix d'électeurs et de cantons. En revanche, et c'est nouveau, si l'un des deux textes obtient le plus de voix d'électeurs et l'autre le plus de voix des cantons, le Parlement a décidé qu'aucun texte n'entrerait en vigueur. Comme c'est simple.

Comment vote-t-on aujourd'hui ? Oui ou non à l'initiative, ou non au contre-projet, ou deux fois non. C'est logique et dès lors facile à comprendre et à expliquer. A l'avenir, si l'article 121 bis est malheureusement accepté le 5 avril, ce pourrait être: oui oui à l'initiative et au contre-



projet, oui ou non à l'initiative, oui ou non au contre-projet, non à tous les deux, plus une croix dans la bonne case. Il résulterait de tout ceci et des "déterminations blanches" la possibilité d'exprimer treize appréciations exemptes de contradiction, et quatorze appréciations contradictoires... si j'ai bien compris le message. "Rien n'est plus rebutant que la lecture de ce message", a expressément déclaré M. Jean-François Aubert au Conseil des Etats. Cela ne doit pas vous décourager de lire ce document, mais ne le suivez pas.

Vingt-sept possibilités... Restons modestes et limitons-nous aux treize possibilités exemptes de contradiction. Ce nombre fétiche ne fera peut-être pas froid au citoyen s'engageant confiant sur la route du scrutin: il ne lui fera pas chaud non plus. En d'autres termes, si la science juridique trouve vraisemblablement son compte dans la richesse des nuances offertes, l'esprit civique n'est pas stimulé.

Passons à la signification des votes qui seront émis. Comme deux projets qui s'opposent pourront être simultanément approuvés, les deux oui n'auront pas la même signification, et les non seront également nuancés par la réponse à la question subsidiaire.

Le partisan résolu de l'initiative l'approuvera carrément. S'il dit également oui au contre-projet, ce sera par mesure de précaution. On peut prévoir un comportement proche pour le partisan du contre-projet: oui absolu en faveur de celui-ci peut-être oui de précaution pour l'initiative; peut-être, parce que je doute que les partisans du contre-projet soient très nombreux à voter également pour l'initiative: cela dépendrait des objets soumis au vote. Le souci des nuances n'épargnera pas les irréductibles du statu quo: il leur faudra également subir l'épreuve de la croix... bannière en berne. Le résultat du scrutin sera donc fait d'affirmations et de négations absolues, relatives et embarrassées. Le droit en vigueur pourrait être modifié par un projet que seule une partie de la majorité voulait vraiment.

Il faut vouloir l'optimisme avec obstination pour écrire (voir les explications de vote du Conseil fédéral) qu'il s'agit d'une nouvelle procédure simple et facile à comprendre, qui repose sur du solide et qui établit un climat de confiance. Pensez à vos déclarations d'impôt, nous conseillerait-on: c'est beaucoup plus complexe. Voilà qui est réconfortant et qui va conduire à une chaleureuse fréquentation des bureaux de vote.

Les nombreux scrutins fédéraux, cantonaux et communaux représentent pour le citoyen un important travail d'information. La nouvelle procédure augmentera sensiblement cette tâche. Les mots d'ordre et les comités seraient plus nombreux. La quantité l'emporterait sur la clarté.

La procédure actuelle laisse sur une faim plus ou moins grande quelques groupes très intéressés, un certain nombre de déçus de tel ou tel résultat, et un certain nombre de juristes réputés dont j'apprécie la science et, pour plusieurs d'entre eux, l'amitié.

La procédure actuelle ne fait pas de la dentelle: elle ne donne pas dans l'art pour l'art. C'est une bonne procédure, pratique, logique, qui a fait ses preuves et que les citoyens actifs connaissent bien. Elle suscite,

c'est vrai, quelques insatisfactions plus ou moins durables. Je ne sens pas d'aspiration, large, profonde, en faveur du double oui.

J'ai indiqué quelques conséquences gravement négatives à mes yeux de la nouvelle procédure. Pensons encore à l'échec de l'initiative et du contre-projet qui, bien qu'ayant été approuvés par le peuple et les cantons, n'entreront pas en vigueur parce que l'une ou l'autre aura obtenu, à la question subsidiaire, le plus de voix d'électeurs et l'autre le plus de voix de cantons. Contrairement à ce que prétendent les explications de vote, la nouvelle procédure n'est pas de nature à raffermir la confiance entre les citoyens et l'Etat. On entendra de nouveau dire: nous votons dans nos cantons, ils font ce qu'ils veulent à Berne.

L'exemple ci-dessus montre en outre qu'il existe une différence fondamentale entre les scrutins doubles organisés dans plusieurs cantons et les scrutins fédéraux nouvelle version. Au plan national, la majorité du peuple et des cantons est requise: pour le vote cantonal, la majorité des électeurs, bien entendu suffit. C'est précisément toute la différence. Comparaison n'est pas raison.

Ne cherchons pas midi à quatorze heures. Ne pointillons pas. Evitons la complexité. Veillons à ne pas donner une apparence de loterie aux scrutins. Au Conseil des Etats, un orateur n'a-t-il pas évoqué le tiercé français pour expliquer la capacité des citoyens suisses à ordonner aussi leurs choix ? L'erreur de base du projet, c'est la volonté d'offrir des possibilités d'expression, des nuances. Le citoyen détient une part de souveraineté: il doit aller au-delà des nuances, il doit décider. Lorsque deux projets, dont l'un est opposé à l'autre, lui sont proposés, il doit choisir, et si aucun ne lui convient, les refuser tous les deux.

On déplore la faible fréquentation des urnes. Efforçons-nous de présenter clairement les problèmes et les choix. Il faut tendre à la présentation d'un seul objet. Là est le devoir du Parlement et du comité d'initiative.

Non au double oui.

SCHWEIZERISCHES AKTIONSKOMITEE  
GEGEN DOPPELDEUTIGE ABSTIMMUNGSVERFAHREN

---

Postfach 4006, 3001 Bern

Mitgliederliste

Stand: 4.3.87

Präsidium:

Nationalrat Richard Reich, Postfach 378,  
8034 Zürich

Hubert Reymond, Conseiller aux Etats,  
La Roche, 1073 Savigny

Nationalrat Dr. Peter Sager, Jubiläums-  
strasse 43, 3000 Bern 6

Ständerat Carlo Schmid, 9413 Oberegg



### Kanton Zürich

Nationalrat Heinz Allenspach, Postfach 504, 8034 Zürich  
 Nationalrat Dr. Christoph Blocher, Postfach, 8039 Zürich  
 Nationalrat Ernst Cincera, Bombachhalde 26, 8049 Zürich  
 Nationalrat Dr. Paul Eisenring, Postfach 881, 8039 Zürich  
 Nationalrat Dr. Hans Ulrich Graf, Bahnhofstrasse 46, 8180 Bülach  
 Nationalrat Dr. Josef Landolt, Im Hasenbart 3, 8125 Zollikerberg  
 Nationalrat Willi Neuenschwander, Erlenstrasse 28,  
 8955 Oetwil a.d. Limmat  
 Nationalrat Richard Reich, Postfach 378, 8034 Zürich  
 Nationalrat Rudolf Reichling, Seestrasse 149, 8712 Stäfa  
 Nationalrat Dr. Peter Spälti, General-Guisan-Strasse 40, 8401 Winterthur  
 Nationalrätin Vreni Spoerry, Claridenstrasse 3, 8810 Horgen  
 Dr. Xaver Frei, Direktor des Schweizer Wirtverbandes, Gotthardstrasse 61, 8027 Zürich  
 Erwin Grimm, Zentralpräsident des Schweiz. Baumeisterverbandes, Brunnenstrasse 2, 8304 Wallisellen  
 Dr. Karl Heusi, Direktor des Verbandes Schweiz. Ziegel- und Steinfabrikanten, Obstgartenstrasse 28, 8035 Zürich

### Kanton Bern

Ständerat Peter Gerber, 3258 Friesenberg  
 Nationalrat Ulrich Ammann, Dorfgasse 16, 4900 Langenthal  
 Nationalrat Jean-Pierre Bonny, Bündackerstrasse 164, 3047 Bremgarten  
 Nationalrat Gottlieb Geissbühler, Säget, 4934 Madiswil  
 Nationalrat Fritz Hari, Gwanne, 3713 Reichenbach  
 Marc-André Houmard, Conseiller national, Route de Soleure 102, 2500 Bienne  
 Nationalrat Dr. Peter Sager, Jubiläumsstrasse 43, 3000 Bern 6  
 Dr. Hans-Rudolf Christen, Fürsprecher, Weltistrasse 44, 3000 Bern  
 a. Nationalrat Dr. Otto Fischer, Brunnadernstrasse 4, 3006 Bern

Dr. Max Friedli, Generalsekretär SVP, Postfach 238, 3000 Bern 9

Fritz Häberli, Ing.chem., ehem. Präsident der Vereinigung Schweiz.  
Chemischreinigungs- und Textilpflegeunternehmen, Tschärner-  
strasse 39, 3007 Bern

Erwin Jaisli, Vizepräsident des Schweiz. Verbandes der Innendeko-  
rateure, des Möbelfachhandels und der Sattler, Langenthal-  
strasse, 4912 Aarwangen

Theodor Kästli, Präsident der Artisana, Schüracher 6, 3065 Bolligen

Pierre Alain Schranz, Fürsprecher, Sekretär verschiedener gewerb-  
licher Organisationen, Spitalgasse 4, 3001 Bern

Grossrat Gottfried Schwarz, Präsident des Kantonal-Bernischen  
Gewerbeverbandes, Im Weingarten 2, 2542 Pieterlen

#### Kanton Luzern

Ständerat Peter Knüsel, Bühlmattstrasse 5, 6045 Meggen

Nationalrat Manfred Aregger, Ingenieurbüro, 6166 Hasle

Nationalrat Hans Schärli, 6247 Schötz

Nationalrat Karl Tschuppert, Luegisland, 6218 Ettiswil

Nationalrat Kaspar Villiger, c/o Villiger Söhne AG, 5735 Pfeffikon

Alex Brunner, Vorstandsmitglied des Schweiz. Verbandes Graphischer  
Unternehmen, Arsenalstrasse 24, 6010 Kriens

Hans Sager, Präsident des Gewerbeverbandes des Kantons Luzern,  
Lohrenhalde 3, 6020 Emmenbrücke

#### Kanton Uri

Nationalrat Franz Steinegger, Dätwylerstrasse 4, 6460 Altdorf

#### Kanton Schwyz

Nationalrat Josef Risi, Gotthardstrasse 68, 6415 Arth

Nationalrat Karl Weber, Postfach 9, 6423 Seewen

### Kanton Obwalden

Ruedi Dillier, Präsident des Gewerbeverbandes Obwalden, Brünigstrasse 117, 6060 Sarnen

### Kanton Nidwalden

Ständerat Norbert Zumbühl, Hubelhuis, 6386 Wolfenschiessen  
Nationalrat Josef Iten, Steinrütistrasse 2, 6052 Hergiswil  
Albert von Deschwanden, Präsident des Kantonalen Gewerbeverbandes Nidwalden, 6374 Buochs

### Kanton Glarus

Ständerat Dr. Peter Hefti, Spielhof 3, 8750 Glarus

### Kanton Zug

Ständerat Dr. Andreas Iten, Regierungsrat, Poststrasse 10, 6300 Zug  
Ständerat Markus Kündig, Präsident des Schweiz. Gewerbeverbandes, Postfach 558, 6301 Zug  
Nationalrat Dr. Georg Stucky, Regierungsrat, Bahnhofstrasse 12, 6301 Zug

### Kanton Freiburg

Joseph Cottet, Conseiller national, 1615 Bossonens  
Pierre Rime, Conseiller national, Rue Pierre Alex 11, 1630 Bulle  
Jean Savary, Conseiller national, Grand-Clos, 1688 Sâles  
Pierre Blanc, Président de la Fédération romande des détaillants, Rte des colombettes, 1628 Vuadens



Kanton Solothurn

Ständerat Dr. Max Affolter, Jurastrasse 20, 4600 Olten

Kanton Basel-Land

Nationalrat Karl Flubacher, Aufgentweg 2, 4448 Läfelfingen

Karl Stöckli, Präsident des Kantonalen Gewerbeverbandes Basel-  
land, Meierhofweg 22, 4133 Pratteln

Kanton Schaffhausen

Bernhard Ehrat, Präsident des Kantonalen Gewerbeverbandes Schaff-  
hausen, Bergstrasse 9, 8212 Neuhausen

Kanton Appenzell AR

Nationalrat Hans-Rudolf Früh, Schützenberg, 9055 Bühler

Kanton Appenzell AI

Ständerat Carlo Schmid, 9413 Oberegg

Kanton St. Gallen

Ständerat Dr. Paul Bürgi, Postfach 724, 9001 St. Gallen

Ständerat Dr. Jakob Schönenberger, Rätenbergweg 12, 9533 Kirch-  
berg

Nationalrat Kurt Bürer, Ziegelhütte, 8880 Walenstadt

Nationalrätin Susi Eppenberger, Wasserbrugg, 9650 Nesslau

Nationalrat Titus Giger, Am See, 8877 Murg

Nationalrat Georg Nef, Alpenrose, 9631 Hemberg

Nationalrat Dr. Edgar Oehler, 9436 Balgach

Nationalrat Walter Zwingli, Rheinhof, 9465 Salez

Arthur Bürgi, Vorstandsmitglied des SGV, Rorschacherstrasse 150,  
9006 St. Gallen

#### Kanton Graubünden

Nationalrat Dr. Peter Aliesch, Postfach 127, 7006 Chur 6 Lacuna

Heinrich J. Weinmann, Vizepräsident des Schweizer Hotelier-Vereins,  
Hotel Albana, 7500 St. Moritz

#### Kanton Aargau

Ständerat Prof. Dr. Hans Letsch, Reutlingerstrasse 5, 5000 Aarau

Nationalrat Theo Fischer, alte Bahnhofstrasse 7, 5610 Wohlen

Nationalrat Reinhard Müller, 6261 Wiliberg

Nationalrat Albert Rüttimann, Mattenhof, 8911 Jonen

Nationalrat Dr. Leo Weber, Paradiesweg 10, 5630 Muri

a.Regierungsrat Dr. Louis Lang, a.Nationalrat, Advokaturbüro,  
Lägernblick 6, 5300 Turgi

Albert Siegrist, Mitglied der Schweiz. Gewerbekammer,  
8437 Zurzach

Christian Speck, Präsident des Aargauischen Gewerbeverbandes,  
Kulmerhof, 5727 Oberkulm

Josef Widmer, Mitglied der Schweiz. Gewerbekammer, Seminarstrasse 79,  
5430 Wettingen

#### Kanton Thurgau

Ständerat Heinz Moll, Schlössli Herrenhof, 8585 Langrickenbach

Nationalrat Ernst Mühlemann, Ausbildungszentrum Wolfsberg,  
8272 Ermatingen

Nationalrat Paul Rutishauser, 8583 Götighofen

Nationalrat Hans Uhlmann, Hauptstrasse, 8554 Bonau

Nationalrat Hermann Wellauer, Züricherstrasse 354, 8500 Frauenfeld

### Kanton Tessin

Franco Masoni, Conseiller aux Etats, Casella postale, 6901 Lugano

### Kanton Waadt

Edouard Debétaz, Conseiller aux Etats, Chandolin 5, 1005 Lausanne

Hubert Reymond, Conseiller aux Etats, La Roche, 1073 Savigny

Jean-Pierre Berger, Conseiller national, Les Granges,  
1531 Dompierre

Claude Bonnard, Conseiller national, Sauge 15, 1030 Bussigny-  
près-Lausanne

Pierre Candaux, Conseiller national, 1349 Premier

Marcel Dubois, Conseiller national, La Tour-de-Marsens,  
1604 Puidoux

Claude Massy, Conseiller national, La Place, 1098 Epresses

André Perey, Conseiller national, La Balle, 1141 Vufflens-le-  
Château

Pierre Savary, Conseiller national, Rue de la Bergerie 31,  
1530 Payerne

Georges Thévoz, Conseiller national, 1565 Missy

Philippe Pidoux, Conseiller d'Etat, Chef du Département de  
l'intérieur et de la santé publique, Château cantonal,  
1014 Lausanne

### Kanton Wallis

Pierre de Chastonay, Conseiller national, 26, rue du Bourg,  
3960 Sierre



Kanton Neuenburg

Jean Cavadini, Conseiller national, Le Château, 2001 Neuchâtel  
Claude Frey, Conseiller national, Hôtel communal, 2001 Neuchâtel  
François Jeanneret, Conseiller national, Chemin de Chair d'Ane 10,  
2072 St-Blaise

Kanton Genf

Gilbert Coutau, Conseiller national, 11, rue Bellot, 1206 Genève  
Jacques Simon Eggly, Conseiller national, 8, avenue Peschier,  
1206 Genève  
André Gautier, Conseiller national, avenue Grenade 23, 1207 Genève  
Martin Biéler, avocat, secrétaire général de l'Association suisse  
des détaillants en textiles, 24, quai Général Guisan,  
1204 Genève  
Pierre Modoux, président de la Fédération des syndicats patronaux,  
98, rue de St-Jean, 1211 Genève

Kanton Jura

Michel Fluckiger, Conseiller aux Etats, rue des Perriers 1,  
2900 Porrentruy  
Pierre Etique, Conseiller national, sur la Côte 107 c,  
2901 Bressaucourt  
Willy-D. Zürcher, président de l'Union cantonale jurassienne  
des arts et métiers, 6, rue de Fer, 2800 Delémont